

2019-2698

2023-02-13

# Dry Fiesta MUP

**GRANULÉ  
HERBICIDE SÉLECTIF**

**CONCENTRÉ DE FABRICATION**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS  
POUR LA FABRICATION ET LA FORMULATION DE PRODUITS COMMERCIAUX**

**PRINCIPE ACTIF : Fer (présent sous forme de trihydrate de sodium ferrique  
EDTA) 3,56 %**

**N° D'HOMOLOGATION 34623 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**CONTENU NET 1 à 1 000 kg**

**W. Neudorff GmbH KG, An der Mühle 3,  
31860 Emmerthal, Allemagne**

**Agent canadien :  
Neudorff North America  
PO Box 178  
Brentwood Bay, BC  
V8M 1R3  
Téléphone : 1 250 652-5888**

**MODE D'EMPLOI :** À utiliser uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

**MISES EN GARDE :** EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler/de respirer les poussières. Se laver les mains soigneusement avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, de boire, et de mâcher de la gomme ou d'utiliser du tabac. Porter des lunettes de protection.

Ne pas contaminer les étangs, cours d'eau ou lacs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. NE PAS rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts, un lac, un ruisseau, un étang, un estuaire, un océan ou un autre plan d'eau.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Traiter selon les symptômes.

**PREMIERS SOINS :**

En cas d'ingestion :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**ÉLIMINATION :**

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant et les organismes provinciaux de réglementation.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.